

COMMUNE DE CATENAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

Présents : CUVILLY Didier, DONCKELE Chantal, GUENET Marie, HELLUIN Christine, GOSSE Sophie, FLEURY Jean-Claude, OLIVIER Alain, ROBIN Patrick, DOUBLET Alain, CAUVILLE Philippe, CASTELAIN Mathieu,

Absents : QUINTARD Isabelle, CATHELINE Delphine

Procurations : CATHELINE Delphine donne procuration à OLIVIER Alain

Secrétaire de séance : Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

Adoption du procès-verbal du conseil du 26 mars 2024

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024. Aucune remarque n'ayant été émise sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

Point travaux Foyer + Avenants / Devis supplémentaires

Point travaux :

- L'électricien a fait une grande partie depuis 2 semaines. Il doit encore intervenir en fonction des autres artisans
- Le plaquiste intervient depuis mardi.
- Les portes seraient posées la semaine prochaine.
- Le plombier est intervenu mardi et doit revenir.

Informations subventions :

Nous venons d'avoir un retour positif de la DSIL qui nous accorde une subvention de 39 000 €. Ce montant étant notifié, il doit être indiqué dans le budget primitif.

Cela nous donne droit donc à 74.8% d'aide avec les subventions déjà accordées de la DETR et du Département sur un montant prévisionnel de travaux à 390 000 € HT.

M. le Maire explique le plombier nous a fourni un avenant pour le raccordement d'un bloc sanitaire existant aux nouveaux réseaux d'eau et d'assainissement. Cet avenant est de 844.00 € HT, soit 1 012.80 €.

Cet avenant fera changer le lot 11 – Plomberie de 6 089,00 € HT - 7 306,80 € TTC à 6 933 € HT - 8 319,60 € TTC.

M. le Maire indique que lors de l'ouverture de la salle vers l'ancien local du comité des fêtes, il a été vu que la hauteur de sol était très différente que ce qu'il a été étudié.

Une nouvelle chape doit être coulée dans l'ancien local pour que le sol soit de niveau partout.

Un avenant du lot 8 – Carrelage de Badie Maçonnerie a été fourni pour un montant 1 450,00 HT, soit 1 740,00 € TTC.

Cet avenant fera changer le lot 8 – Carrelage de 19 737,00 € HT – 23 684,40 € TTC à 21 187,00 € HT – 25 424,40 € TTC.

M. le Maire indique également qu'un devis supplémentaire doit être pris au niveau de l'isolation intérieure du plafond suite à la demande du contrôleur sécurité car ce n'est pas la bonne laine pour le feu qui est située au plafond. Il faut la changer en laine de roche avec une protection feu.

Le devis supplémentaire de l'entreprise Iso-Logement est à 4 730,28 HT, soit 4 990,45 € TTC avec une remise de prime de certificat d'économie d'énergie de 933,50 €, soit un prix final à 4 056,95 € TTC.

Ce devis passera hors marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 1 pour le lot 11 – Plomberie de 844,00 € HT, soit 1 012,80 € TTC,
- D'approuver l'avenant n°1 pour le lot 8 – Carrelage de 1 450,00 €, soit 1 740,00 € TTC,
- D'accepter le devis supplémentaire de changement de laine au plafond de la salle pour un montant final de 4 056,95 € TTC,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Subvention – APEVVV

M. le Maire indique au conseil municipal que nous avons versé une subvention exceptionnelle à l'APEVVV en 2023.

M. le Maire indique que nous avons reçu un courrier de l'APEVVV pour une demande de subvention de fonctionnement pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention à l'APEVVV d'un montant de 100,00 € pour 2024,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette subvention.

Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_10_04 du 06 octobre 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Vote des taxes

M. le Maire présente au conseil municipal l'état M1259 portant sur les taxes de la commune. Il rappelle les taux en vigueur en 2023 :

- Taxe foncière bâti 41,94 %
- Taxe foncière non bâti 40,95 %
- Taxe d'habitation 19,83 %

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 qui seront :

- Taxe foncière bâti 41,94 %
- Taxe foncière non bâti 40,95 %
- Taxe d'habitation 19,83 %

Le résultat attendu est de :

- Taxe foncière bâti 176 358 €
 - Taxe foncière non bâti 15 438 €
 - Taxe d'habitation 1 824 €
- Pour un total de : 193 620 €

À cela se rajoute le versement du coefficient correcteur de 23 700 €, soit un total de 217 320 €.

Approbation du budget primitif communal 2024

M le Maire présente le budget primitif communal 2024 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	614 746 €
Recettes	614 746 €

Investissement

Dépenses	548 098 €
Recettes	548 098 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2024.

Présentation brève et synthétique du budget primitif communal 2024

Voir annexe jointe

Approbation du budget primitif 2024 du lotissement du Moulin

M le Maire présente le budget primitif 2024 du lotissement du Moulin qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	155 548,97 €
Recettes	226 134,33 €

Investissement

Dépenses	155 548,97 €
Recettes	155 548,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2024 du lotissement du Moulin.

Présentation brève et synthétique du budget primitif du lotissement 2024

Voir annexe jointe

Questions diverses

- Commission informations : 16 avril à 18h00
- Inauguration Foyer : 12 octobre matin
- Estrade Saint Aignan S/ Ry pour le 09/06 - OK
- Info travaux d'eau impasse des Chênes – à partir du 13/05/24 pour 2 mois
 - o 1^{ère} réunion de chantier le 14/05/2024 à 15h30
- Apéritif polonais : 12/07/24 à 19h30-20h à la garderie
- Prochain conseil : 30/05/24
- Voir pour devis SDE 76 – Changement éclairage public en 2025

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance
Chantal DONCKELE

Le Maire,
Norbert CAJOT

MAIRIE DE CATENAY

Présentation brève et synthétique **Budget primitif communal– 2024**

Population en 2024 : 703 habitants

Dépenses de fonctionnement 614 746 €
Recettes de fonctionnement 614 746 €

Dépenses d'investissement 548 098 €
Recettes d'investissement 548 098 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 152 143,03 €
Excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2023 94 960,87 €
Restes à réaliser en dépenses 379 000,00 €
Restes à réaliser en recettes 275 000,00 €
Besoin de financement au 1068 9 039,13 €
Excédent de fonctionnement à reporter 143 103,90 €
Excédent d'investissement à reporter 94 960,87 €

Taxe foncière bâti 41,94 % → 176 358 €
Taxe foncière non bâti 40,95 % → 15 438 €
Taxe d'habitation 19,83 % → 1 824 €
TOTAL → 193 620 €

Montant du coefficient correcteur à inscrire au budget : 23 700 €
Soit un total de 217 320 €

Capital restant dû au 31/12/2023 : 201 728,94 €
Capital à rembourser en 2024 : 95 266,23 €
Intérêts à rembourser en 2024 : 7 556,00 €
Ratio dette/recettes de fonctionnement :
 $102\,822,23\text{ €} / 614\,746\text{ €} \times 100 = 16,70\%$

Personnel en 2024 :
- 1 agent administratif titulaire
- 3 agents techniques titulaires

Principaux investissements prévus en 2024 :
- Travaux salle Foyer : 400 000 €
- Défense incendie rue du Crevon : 4 450 €
- Aménagement Salle polyvalente : 9 100 €
- Tracteur tondeuse : 6 500 €
- Coin pique-nique : 2 000 €

A Catenay, le 11 avril 2024

Le Maire,
Norbert CAJOT

MAIRIE DE CATENAY

Présentation brève et synthétique

Budget primitif – 2024

Lotissement du Moulin

Dépenses de fonctionnement	155 548,97 €
Recettes de fonctionnement	226 134,33 €
Dépenses d'investissement	155 548,97 €
Recettes d'investissement	155 548,97 €
Excédent de fonctionnement reporté	226 134,33 €
Déficit d'investissement reporté	155 548,97 €

Pas de travaux prévus

A Catenay, le 11 avril 2024,

Le Maire,
Norbert CAJOT